

# Le Prill' héraut



N° 5 – Mai 2008



Tirage : 6400 exemplaires

Municipalité  
Route de Cossonay 40  
Case postale 96  
1008 Prilly

## Editorial

### Mai en fête...

Le mois de mai est traditionnellement ponctué de trois événements: le 1<sup>er</sup> mai «Fête du travail», la Pentecôte et le dimanche de la «Fête des Mères».

La «Fête des Mères» a eu lieu cette année le 11 mai, soit le même jour que la Pentecôte. Selon la «règle de Pentecôte», la «Fête des Mères» peut être avancée d'une semaine si la date de cette dernière coïncide avec celle de la première. Mais, cette année, le week-end précédent tombait sur celui du 1<sup>er</sup> mai, qui plus était jour de l'Ascension. Ce télescopage de dates n'avait pas eu lieu depuis 86 ans.

### Le saviez-vous ?

L'origine de la «Fête des Mères» remonte à l'antiquité. Au printemps, les anciens Grecs fêtaient en effet Rhéa, la mère de tous les Dieux. Puis, en cette même saison, les Romains célébraient Cybèle, la déesse-mère. Dans les années 1600, en Angleterre, un jour avait été consacré «dimanche des Mères». Aux Etats-Unis, l'idée fut lancée par un écrivain en 1872, afin d'instaurer une journée officielle pour fêter les Mères. Cette initiative fut reprise en 1907 par Anna Jarvis et, en 1914, le président Wilson fit de la «Fête des Mères» une célébration nationale devant se tenir chaque deuxième dimanche de mai.

Après la première guerre mondiale, la «Fête des Mères» fut aussi instaurée en Europe, notamment en Suisse en 1917. Aujourd'hui, elle a lieu désormais dans pratiquement tous les pays du monde.

La tradition veut que l'on offre en cette occasion un cadeau, souvent un bouquet de fleurs, et un poème aux Mamans. Alors voici quelques lignes à leur intention :

*Si tous les petits bras  
du monde  
entouraient un cou  
Si toutes les petites  
bouches du monde  
donnaient un petit bisou  
Si tous les enfants  
du monde chantaient  
une chanson  
Quel grand collier,  
quel doux baiser,  
quelle belle chanson  
Cela ferait pour toutes  
les Mamans du monde.*

Mais surtout, n'oublions pas que ce sont nos actes qui rendent une fête belle.

**Michel Pellegrinelli,**  
Conseiller municipal

## INAUGURATION OFFICIELLE DE LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DE MALLEY ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE LOGISTIQUE

**OÙ ?** Chemin de l'Usine-à-Gaz 20 à Renens  
**QUAND ?** Samedi 31 mai 2008, de 9 h à 17 h

Les Municipalités de Lausanne, Prilly et Renens, ainsi que le périmètre de gestion Gederel SA, vous convient à l'inauguration de la déchèterie intercommunale de Malley et du Centre intercommunal de logistique.

Parmi les nombreuses attractions proposées: la possibilité d'embarquer gratuitement à bord d'un train spécial, de parcourir le tunnel ferroviaire à destination de l'usine de la Sallaz (Tridel), de visiter cette dernière et d'effectuer le même trajet en sens inverse.

*Service des domaines, bâtiments et gérances*

## MANIFESTATIONS PUBLIQUES

### EN JUIN 2008

#### GRANDE SALLE:

**Samedi 6:** Loto par abonnements  
**Samedi 20:** Loto par abonnements  
**Judi 26:** Tablée – repas communautaire, dès 11 h 30

#### CASTELMONT:

**Lundi 23:** Séance du Conseil communal

#### PLACE DU MARCHÉ:

**27 et 28:** Fêtons Prilly 2008. Réservez donc ces deux dates dans vos agendas! Le programme détaillé paraîtra dans notre prochain numéro.



Prochaine édition du Prill' héraut:  
Textes pour le 30 mai – Parution le 20 juin

## SERVICES COMMUNAUX

# RETOUR SUR LE CONCOURS D'ARCHITECTURE

## *pour la rénovation et l'agrandissement du Château communal de Prilly*

*Chers Prilléranes et Prillérans,*

Tout d'abord, ce fut un plaisir de voir l'intérêt et la nombreuse présence de la population devant les panneaux lors de l'exposition des 4, 5 et 7 avril à Castelmont. Diverses sensibilités, coups de cœur, déceptions ou félicitations devant le choix de la Municipalité, autant de réactions émotionnelles face à une aventure constructive qui ne l'est pas moins.

Avant de se fâcher, de s'extasier ou de s'interroger sur le résultat de ce concours, il est bon de rappeler la procédure qui émane non pas des Autorités communales, mais d'un règlement cantonal, voire suisse, totalement strict et incontournable en matière d'organisation de concours en marchés publics. Elle est la suivante :

Les 10 bureaux qui ont concouru ont été choisis sur la base d'un dossier déposé il y a 6 mois, et fixant divers critères. 14 dossiers sont rentrés et 10 bureaux d'architecture ont été retenus.

Par la suite, en fonction d'un cahier des charges très précis portant notamment sur le programme des locaux exigés, la prise en compte du contexte du Centre-ville, des normes écologiques et autres contraintes liées au site actuel du Château, les concurrents ont eu 4 mois pour déposer, sous anonymat, leur projet avec maquette.

Dans la foulée, un jury de concours, composé d'architectes indépendants, de membres du Service de l'urbanisme communal, et de deux représentants de la Municipalité (composition réglementée et imposée par la norme SIA), a jugé les projets également à partir des critères précédemment exposés.

Ce jury, après d'intenses discussions, mais à l'unanimité, a publié son choix et a transmis un rapport détaillé dans lequel il mentionnait le nom du projet qui pourrait faire l'objet d'un mandat municipal visant à proposer au Conseil communal un projet définitif (crédit d'ouvrage) permettant la réalisation concrète du nouveau bâtiment.



La Municipalité avait alors toute latitude d'accepter le choix du jury ou de le refuser, étant entendu que si elle le refusait, c'était retour à la case départ... et qu'il n'était pas question pour l'Exécutif (comme pour le Conseil communal) de pouvoir choisir le 2<sup>e</sup> prix ou le 3<sup>e</sup> prix. En cas de refus municipal, le concours devait être recommencé à son stade initial, avec une nouvelle dépense à la clé. Telle est la stricte application du règlement à Prilly ou... ailleurs en Suisse!

En ce qui concerne le choix du 1<sup>er</sup> prix «The place to be», la Municipalité continue de penser que le projet choisi est un bon projet, certes perfectible, mais qui présente d'énormes qualités en matière de spatialité, d'implantation dans le site du Pré Bournoud, de volumétries respectueuses, en hauteur comme en largeur, du vénérable Château communal existant, tout en étant flexible et conforme au programme demandé. Aucun des 9 autres projets ne recensait autant de points positifs. En ce qui

concerne l'impact visuel suscité par les images 3D qui permettent au visiteur de se faire une idée du projet en grandeur «nature», il convient d'être très prudent, ces images pouvant autant desservir que servir un projet. Les seules qui ne mentent pas ou qui, du moins, ne faussent pas la réalité sont... les maquettes, puisque toutes sont à la même échelle.

### **La suite, maintenant...!**

Dès le moment où la Municipalité a choisi ce projet et que le délai de recours est échu (25 mars), commence une période d'intense travail entre la commission de construction (comprenant des membres de la Municipalité) et le bureau d'architecte choisi pour préparer le projet final. Et c'est à ce stade; en fonction des remarques du jury, des appréciations orales et écrites de la population suite à l'exposition et des divers paramètres du cahier des charges, que le projet va subir des améliorations, des modifications

ou des compléments. La Municipalité sera très attentive à ce que le projet définitif, en plus de son indispensable fonctionnalité, convienne à un maximum de sensibilités et surtout s'intègre le plus harmonieusement possible dans notre cher Centre-ville.

Nous y avons tout intérêt puisqu'en septembre 2008 ce sera le Législatif communal qui, seul, donnera le feu vert pour la construction de ce bâtiment communal administratif rénové et agrandi dont la mise en exploitation serait prévue en août 2010.

Nous vous donnons donc rendez-vous après les vacances d'été en espérant avoir pu rassurer et convaincre les indécis et les déçus, ainsi que confirmer les félicitations et les propos positifs qui nous ont aussi été transmis.

**Pour la Municipalité,  
Le Syndic**



**SERVICES COMMUNAUX**

**Pour une restauration des orgues au Temple de Broye**



Élegant mais discret, construit entre 1765-1766 pour Renens et Prilly sur les plans de Gabriel Delagrè, l'un des architectes vau- dois les plus brillants du 18ème siècle, le Temple de Broye mérite le détour: il révèle des surprises!

On pénètre dans le temple comme dans un écrin, l'intérieur étant entièrement orné de fresques de Louis Rivier. Mais lorsqu'on s'y trouve avec Anne Chollet, organiste de la paroisse, pour parler de l'orgue et du projet de le restaurer en raison de ses insuffisances actuelles, et qu'on observe avec un facteur d'orgues les problèmes que pose l'édifice en matière de place pour les orgues, force est de constater que ce lieu a subi des transformations qui n'ont pas favori- sé l'épanouissement de cet instru- ment majestueux et exigeant!

L'orgue, au fond sur la galerie, pré- sente un buffet baroque de 1823, du facteur d'orgues Joseph Mooser, fils du célèbre facteur d'orgues Aloys Mooser. Le buffet, classé «monument historique», doit donc être conservé. Mais l'instrument lui-même a déjà fait l'objet d'import- antes transformations par le fac- teur d'orgues Kuhn: vers 1925, lorsque le Temple est transformé sous la houlette des architectes Brugger & Trivelli et peint par Rivier, puis, vers 1967, suite à des

travaux de réfection du Temple, liés à un incendie (1954), qui ont endommagé les tuyaux.

Aujourd'hui, une nouvelle restaura- tion s'impose, tant au niveau des tuyaux que du système de transmis- sion, qui de pneumatique devrait devenir mécanique. Un réaménagement de l'espace sur la galerie, agrandie en 1925 aux seules fins d'augmenter le nombre de bancs pour les fidèles, semble également nécessaire: l'orgue a besoin de davantage d'espace!

Le défi est certes de taille, mais le but est de servir une collectivité et de favoriser la vie musicale des lieux.

C'est pour soutenir ce projet de res- tauration des orgues, actuellement à l'étude, qu'un comité exécutif et un comité d'honneur se sont formés autour d'Anne Chollet; ils organi- sent, le 8 juin prochain, une grande «Fête des orgues». A cette occa- sion, plusieurs concerts seront donnés au Temple. Alors venez-y nombreux!

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au tout-ménage y relatif.

**Archives communales de Prilly,  
D. Friedmann**

**MALLEY LUMIÈRES - CINÉTOILE**

**ACTUALITÉ CINÉMA:  
Indiana Jones et le Royaume du Crâne de Cristal**

Les amoureux des films d'aventure, et particulièrement du célèbre héros qui ne se sépare jamais de son chapeau, ni de son fouet, ont dû faire preuve d'une grande patience avant de partager les nouvelles péripéties du brillant archéologue aventurier. Il aura fallu en effet près de vingt ans pour voir Indiana Jones reprendre du service, après La Dernière Croisade en 1989. Difficile en effet de trouver les bonnes dates pour réunir le trio de choc: Steven Spielberg, Georges Lucas et Harrison Ford (le projet est évoqué depuis... 1997!). Difficile aussi d'inventer un scénario qui tienne la route et qui, surtout, ne déçoive pas les spectateurs. Se sont, paraît-il, succédés à la plume, Jeb Stuart, Jeffrey Boam, M. Night Shyamalan, Stephen Gaghan, Tom Stoppard, Frank Darabont, Jeff Nathanson et finale- ment, David Koepp.

Nous ne dévoilerons pas l'histoire ici, mais sachez que votre archéologue préféré empoigne cette fois-ci une énigme qui n'a pas fini de faire couler de l'encre et qui est au centre des débats menés par la communauté scientifique qui ne manque pas une occasion pour brouiller les pistes : douze mystérieux crânes de cristal auraient été donnés aux anciens peuples par les Atlantes, voire par une civilisation extraterrestre? Que symboli- sent ces cadeaux, quel est leur rôle? Quels pouvoirs renferment-ils?

Souhaitons bon vent à Indy qui devra développer tous ses talents d'acrobate, de scienti- fique, de comédien, pour remplir sa nouvelle mission et empêcher l'ennemi de mettre en danger le monde. Vive le cinéma d'aventure, teinté de science-fiction et rien de tel que le grand écran pour déguster les effets spéciaux, pour vivre, en direct, les cascades de ce héros qui chevauche avec succès les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle!

**Armande Reymond**

**Notre concours!**

Gagnez une des 20 entrées valables pour une prochaine séance de cinéma de votre choix dans les salles Cinétoile à Malley Lumières/Prilly en répondant à la question suivante:

**Quels sont les deux accessoires dont Indy ne se sépare jamais ?**

Envoyez-nous votre réponse jusqu'au **vendredi 6 juin 2008**:

- par **carte postale** à l'adresse suivante: **Secrétariat municipal, rte de Cossonay 40, Case postale 96, 1008 Prilly**
- ou par **e-mail** à l'adresse suivante: **greffe@prilly.ch**

*N'oubliez surtout pas de mentionner vos nom, prénom et adresse complète afin que nous puissions vous envoyer votre invitation. Il ne sera pas échangé de correspondance.*

**cadeau cadeau cadeau cadeau cadeau**

**Un cadeau idéal!**

**9 places à 11frs**

**Carte offerte**  
En vente aux caisses et à Cinétoile Corner Malley Lumières, Prilly

**GROUPEMENTS, SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS...**

**EURO 08 – Recommandations de la Police de l'Ouest**

Les supporters d'équipes nationales de football ont pris l'habitude de manifester leur joie de façon bruyante lors de manifestations sportives telles que l'Euro 08. Ainsi, le défilement des voitures, tous klaxons hurlants, constituent lors de ces événements des pratiques entrées dans les mœurs.

Malgré tout, ces manifestations d'allégresse ne doivent pas importuner les citoyens, raison pour laquelle la police de l'Ouest lausannois ne tolérera ces agissements que **jusqu'à une heure après la fin d'un match**. Il est utile de préciser qu'aucune faute grave de circulation ne sera admise lors de ces manifestations de gaieté.

Pendant, les policiers s'efforceront de garder un esprit ouvert et tolérant en espérant que les supporters maintiendront également un esprit fair-play.



**NOUVEAUTÉ**

Il est possible désormais de consulter le site Internet de la Police de l'Ouest sous

[www.polouest.ch](http://www.polouest.ch)



**RAPPEL DE CERTAINES LIGNES DIRECTES**

Centrale à Renens: tél. 021 632 71 17  
 Police du Commerce: tél. 021 632 76 45  
 Poste de ville à Prilly: tél. 021 632 76 54

**Programme obligatoire à 300 m AU STAND DE VERNAND**

organisés par la Défense de Prilly



Samedi 21 juin 8h-12h  
 Samedi 12 juillet 8h-12h  
 Samedi 26 juillet 8h-12h



**TENNIS CLUB PRILLY**

**OFFRE VALABLE DÈS AUJOURD'HUI**

Avec ses 4 surfaces de jeu et une ambiance sympathique de club, le TC Prilly vous propose son action promotionnelle de début de saison. Cette offre vous permettra de pratiquer ou de connaître ce sport, à un prix réduit, dès maintenant.

Catégorie	Finance d'entrée		Cotisation 1 <sup>re</sup> année	
Membre individuel	100.-	50.-	325.-	140.-
Couple	200.-	100.-	550.-	260.-
Etudiant	100.-	50.-	220.-	90.-
Junior	50.-	20.-	115.-	40.-

A retourner à TC PRILLY CASE POSTALE 346 1008 PRILLY

Je m'inscris au TC PRILLY

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Age: \_\_\_\_\_

**Assemblée générale annuelle DE L'ASSOCIATION PAROISSIALE CATHOLIQUE DU BON PASTEUR**

Mardi 17 juin à 20h, se tiendra à la salle sous l'Eglise l'assemblée statutaire annuelle de notre Association paroissiale. A l'issue de celle-ci, le verre de l'amitié sera offert.

Fondé en 1920

**Le Football Club Prilly-Sports** vous invite à retrouver les sensations vécues lors de la Coupe du Monde 2006 à l'occasion de l'**EURO2008**

**ECRAN GEANT** tous les matchs retransmis du 7 juin au 29 juin (finale) matchs à 18h.00 et 20h.45 **AMBIANCE GARANTIE**

**EURO2008** Austria-Switzerland

Vendredi 13 juin - Repas de soutien  
 7 juin au 16 juin - Matches de groupes  
 19, 20, 21 et 22 juin - 1/4 finales à 20h.45  
 25 et 26 juin - 1/2 finales à 20h.45  
**Finale Dimanche 29 juin à 20h.45**

**Buvette et petite restauration non-stop**

Complexe sportif de la Fleur de Lys - Prilly du 7 au 29 juin 2008